

# Communauté de Communes de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins  
16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08  
Fax : 05.45.85.58.38

## SEANCE DU BUREAU 21 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **21 juin**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

### Ordre du jour

---

1. Piscine Montemboeuf – suppression de la régie
2. Tarifs programmation jeunesse communautaire 2023

### Contrôle du quorum

---

#### 1. Piscine Montemboeuf – suppression de la régie

---

**Del2023\_085**

**VU** le code général des collectivités territoriales en ses articles R-1617-1 à 18 ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

**VU** le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**VU** l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

**VU** l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**VU** la délibération Del2021\_163 du 29/09/2021 portant délégation d'attribution au bureau communautaire et portant sur la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

**VU** la délibération Del2017\_186 en date du 05/07/2017 instituant une régie de recettes pour le l'encaissement des prestations de la piscine ;

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Il est décidé la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants : entrées piscine

**ARTICLE 2** : Le fond de caisse dont le montant est fixé à 30€ est supprimé.

**ARTICLE 3** : La suppression de cette régie prendra effet dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023

**ARTICLE 4** : Le Président et le comptable du Trésor sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération

**ARTICLE 5** : Il sera rendu compte de cette décision au conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **Accepte** la suppression de la régie pour la piscine de Montembœuf
- **Autorise** le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

*La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers*

<b>Voix pour</b>	<b>10</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

## **2. Individualisation aide BAFA**

**Del2023\_086**

Vu la délibération du 13 avril 2022,

Rappel du règlement :

- La participation financière de la Communauté de communes de Charente Limousine sera de 185 à 275 € en fonction de 4 critères : QF CAF avec plafond de ressources, expérience, motivation, incidence sur le projet d'étude, et sur la base d'une grille d'analyse
- Elle sera versée directement à l'issue des stages aux familles bénéficiaires
- Cette aide ne sera pas applicable à des stagiaires dans le cadre de leur formation continue
- Le stage pratique devra être réalisé dans un accueil collectif de mineurs dont le siège est en Charente Limousine
- Le stagiaire s'engage, une fois diplômé, sous réserve des emplois disponibles, à effectuer un contrat dans un accueil collectif de mineurs dont le siège est en Charente Limousine

Versement de l'aide :

Le paiement de la subvention interviendra :

- en deux fois, l'acompte à la fin du stage pratique, et le solde à la fin du stage d'approfondissement
- sur présentation des pièces justificatives nécessaires.

Barème :

QF CAF	Aides par critère
> 1500,00	25,00 €
1200,00 à 1500,00	50,00 €
900,00 à 1200,00	75,00 €
< 900,00	100,00 €
<b>Expériences, investissement associatif, en</b>	
Aucune expérience	- €
Au moins une expérience	25,00 €
Plusieurs expériences	50,00 €
Nombreuses expériences	75,00 €
<b>Motivation</b>	
Peu exprimée	- €
Moyennement exprimée	25,00 €
Bien exprimée	50,00 €
Très clairement exprimée	75,00 €
<b>Incidence sur projet d'étude</b>	
Inexistante	- €
Minime	25,00 €
Moyenne	50,00 €
Importante	75,00 €
<b>Total aide</b>	

Il vous est proposé de donner une suite favorable à la demande de bourse BAFA présentée ci-après :

Noé Reberat : 250 €. Stage pratique réalisé à l'alsh de Chabonais.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'individualisation de la demande d'aide présentée ci-avant au titre des demandes de bourses BAFA,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--